

DELEGUES DU PERSONNEL

CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

OBJECTIFS :

- Connaître les attributions, rôles et moyens des délégués du personnel dans les établissements où existent un CHSCT et un CE

DUREE : 3 jours

NOMBRE DE
PARTICIPANTS : 10

PUBLIC/PREREQUIS :

Représentants du personnel élus DP

PROGRAMME :

Les Connaissances Techniques

- Introduction
 - Exigence d'un DP
 - Préparation et déroulement des élections
- Statut du DP
 - Election du DP
 - Nombre d'élus et durée du mandat
 - Salarié protégé
- Attributions générales des DP
 - Frontière en DP et délégué syndical
 - Attributions respectives des DP et des membres du CE
 - Rôle essentiel : présentation des réclamations des salariés
- Attributions spécifiques des DP
 - Consultations obligatoires (reclassement, congés payés, durée du travail)
 - Consultation des registres et textes
 - Droit d'alerte et atteinte aux libertés
- Relations des DP avec d'autres institutions
 - Relations avec l'inspecteur du travail, le CE, le CHSCT
- Exercice du mandat - Moyens d'action
 - Droit de libre circulation
 - Crédit d'heures et utilisation des heures de délégation
 - Mise à disposition d'un local
- Protections des DP contre le licenciement
 - Bénéficiaires de la protection
 - Différences selon la nature du contrat (CDI/CDD)
 - Procédure protectrice obligatoire
 - Conséquences des décisions de l'autorité administrative
- Limites à la protection : les sanctions ne nécessitant pas d'autorisation administrative

INTRA

INTER

FORMATEURS :

Ancien DRH, Consultant en RH

Expert comptable

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Exercices
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques

CONTACT :

04 42 09 49 03

qse@qseformation.com



COMMENTAIRES :

- Dans les établissements de moins de 50 salariés, les DP ont les attributions du CHSCT et du CE et à ce titre doivent suivre les formations prévues pour ces comités (nous consulter)